

Interim Management Statement

Sinclair Pharma plc ("L'Entreprise" ou "Sinclair": SPH:L) présente aujourd'hui son Interim Management Statement pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 18 mai 2011.

- **Chiffre d'affaires au 31 mars en augmentation de 23% à taux de change constant par rapport à l'année précédente**
- **Trois nouveaux produits lancés : Kelo-cote, Dosaderm et FlammaSpray**
- **Maintien de l'amélioration continue de la marge brute**
- **Partenariat avec Invida étendu à l'Inde**
- **Co-promotion de Kelo-cote en partenariat avec Intendis en Espagne**
- **Annnonce de la fusion recommandée permettant de créer Sinclair IS Pharma plc**

Sinclair est ravi d'annoncer que les revenus à la fin du troisième trimestre de l'exercice (au 31 mars 2011) sont en hausse de 23% à taux de change constant par rapport à l'an dernier. Le taux de croissance a diminué au troisième trimestre de l'exercice principalement en raison de la réduction du nombre de SKU et de l'arrêt de commercialisation de lignes de produits et de contrats de distribution en Europe de l'Est non rentables.

Ces actions, combinées à l'instabilité actuelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ont contribué à un ralentissement temporaire de la croissance à périmètre constant par rapport au niveau atteint au premier semestre de l'année. L'équipe dirigeante croit que ce sont des facteurs temporaires qui n'auront aucune incidence durable sur les revenus et attend un retour à la croissance à périmètre constant très rapidement. Le management a également maintenu un contrôle rigoureux sur les coûts.

Au cours du troisième trimestre, les opérations pays de Sinclair en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne ont lancé Kelo-cote, gamme de produits pour la prévention et le traitement des cicatrices, FlammaSpray, première extension de la gamme Flamma, et Dosaderm, premières présentations monodoses de nos produits de dermatologie. Les premiers retours relatifs à ces produits sont très encourageants et nous en attendons une contribution significative à notre croissance future. Nous sommes également heureux du partenariat de co-promotion de Kelo-cote noué avec Intendis en Espagne pour les dermatologues. Enfin, d'autres extensions de gammes Dosaderm et Flamma seront lancées dès l'année prochaine.

Sur cette même période, la marge brute a également continué de s'améliorer par rapport à la marge comparable (à l'exclusion de la marge inférieure de Flammazine), restant supérieure à celle constatée sur la même période l'an dernier.

Sinclair et Invida poursuivent leur étroite collaboration pour assurer les premiers lancements de produits dermatologiques dans la région Asie-Pacifique le plus rapidement possible. En mars, nous annonçons que ce partenariat était étendu à l'Inde en plus des 11 marchés prévus initialement. Cela a encore accru les opportunités de croissance ainsi que l'image de marque des produits dermatologiques de Sinclair dans les pays émergents.

Invida lancera les premiers produits en Asie-Pacifique dès cet été, et présentera le produit phare de Sinclair dans la dermatite atopique lors du Congrès mondial de dermatologie à Séoul à la fin du mois.

Le lancement aux Etats-Unis du bain de bouche Decapinol par Sunstar Americas reste prévu pour cet été avec des commandes déjà enregistrées et des fabrications en cours.

Le 7 avril Sinclair annonçait un projet de fusion avec IS Pharma plc afin de créer Sinclair IS Pharma plc. L'achèvement de la fusion est prévu pour le 20 mai, après l'entérinement du projet d'accord le 19 mai. La fusion offre à Sinclair une présence exclusive au Royaume-Uni et une accélération des plans de croissance des deux sociétés en créant un des plus importants laboratoires pharmaceutiques spécialisés du Royaume-Uni. La société, une fois la fusion réalisée, sera génératrice de trésorerie et constituera une solide plateforme de croissance future avec de meilleures opportunités de ventes croisées et la possibilité de récupérer de la marge sur les produits IS Pharma actuellement en licence en Europe.

Chris Spooner, CEO, commente :

"La fusion avec IS Pharma est symbiotique. Elle apporte à Sinclair une présence commerciale et une structure de ventes significatives au Royaume-Uni tout en répondant à la stratégie d'IS Pharma de créer une présence européenne exclusive. Fait important pour les actionnaires de Sinclair, elle renforce également le bilan et permet de devenir profitable plus rapidement. Les modalités pratiques de fusion des sociétés n'auraient pas été envisageables sans les récentes restructuration et simplification du business model de Sinclair. Avec un recentrage sur la commercialisation et les ventes dans les marchés clés européens, les proches lancements par Invida et Sunstar et la forte amélioration de la profitabilité, les perspectives de Sinclair IS Pharma sont des plus positives et excitantes. "

Fin

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Sinclair Pharma plc

Chris Spooner, CEO

Alan Olby, CFO

Tel: +44 (0) 1483 410 600

Singer Capital Markets Ltd

Shaun Dobson

Claes Spång

Tel: +44 (0)20 3205 7500

Financial Dynamics

Ben Atwell

Stephanie Cuthbert

Tel: +44 (0)20 7831 3113

Notes :

Sur Sinclair Pharma Plc www.sinclairpharma.com

Sinclair Pharma plc est un laboratoire pharmaceutique international spécialisé en dermatologie et en santé buccale, offrant des produits innovants et de qualité grâce à ses opérations marketing et ventes en France, en Italie, en Allemagne et en Espagne, et au travers d'un réseau étendu de partenaires marketing sur les marchés développés et émergents.

"Safe Harbor" Statement under the US Private Securities Litigation Reform Act of 1995: Some or all of the statements in this document that relate to future plans, expectations, events, performances and the like are forward-looking statements, as defined in the US Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Actual results of events could differ materially from those described in the forward-looking statements due to a variety of factors.

Disclosure requirements required under the Takeover Code (the "Code")

Under Rule 8.3(a) of the Code, any person who is interested in 1% or more of any class of relevant securities of an offeree company or of any paper offeror (being any offeror other than an offeror in respect of which it has been announced that its offer is, or is likely to be, solely in cash) must make an Opening Position Disclosure following the commencement of the offer period and, if later, following the announcement in which any paper offeror is first identified. An Opening Position Disclosure must contain details of the person's interests and short positions in, and rights to subscribe for, any relevant securities of each of (i) the offeree company and (ii) any paper offeror(s). An Opening Position Disclosure by a person to whom Rule 8.3(a) applies must be made by no later than 3.30 pm (London time) on the 10th business day following the commencement of the offer period and, if appropriate, by no later than 3.30 pm (London time) on the 10th business day following the announcement in which any paper offeror is first identified. Relevant persons who deal in the relevant securities of the offeree company or of a paper offeror prior to the deadline for making an Opening Position Disclosure must instead make a Dealing Disclosure.

Under Rule 8.3(b) of the Code, any person who is, or becomes, interested in 1% or more of any class of relevant securities of the offeree company or of any paper offeror must make a Dealing Disclosure if the person deals in any relevant securities of the offeree company or of any paper offeror. A Dealing Disclosure must contain details of the dealing concerned and of the person's interests and short positions in, and rights to subscribe for, any relevant securities of each of (i) the offeree company and (ii) any paper offeror, save to the extent that these details have previously been disclosed under Rule 8. A Dealing Disclosure by a person to whom Rule 8.3(b) applies must be made by no later than 3.30 pm (London time) on the business day following the date of the relevant dealing.

If two or more persons act together pursuant to an agreement or understanding, whether formal or informal, to acquire or control an interest in relevant securities of an offeree company or a paper offeror, they will be deemed to be a single person for the purpose of Rule 8.3.

Opening Position Disclosures must also be made by the offeree company and by any offeror and Dealing Disclosures must also be made by the offeree company, by any offeror and by any persons acting in concert with any of them (see Rules 8.1, 8.2 and 8.4).

Details of the offeree and offeror companies in respect of whose relevant securities Opening Position Disclosures and Dealing Disclosures must be made can be found in the Disclosure Table on the Takeover Panel's website at www.thetakeoverpanel.org.uk, including details of the number of relevant securities in issue, when the offer period commenced and when any offeror was first identified. If you are in any doubt as to whether you are required to make an Opening Position Disclosure or a Dealing Disclosure, you should contact the Panel's Market Surveillance Unit on +44 (0)20 7638 0129.

Rule 2.10 Disclosure

In accordance with Rule 2.10 of the Code, Sinclair Pharma plc ("Company") has 240,979,560 ordinary shares of 1p each in issue with ISIN GB0033856740.

Publication on websites

In accordance with Rule 19.11 of the Code, a copy of this announcement will be published, subject to certain restrictions relating to persons resident in restricted jurisdictions, on Sinclair Pharma's website at www.sinclairpharma.com. For the avoidance of doubt, the contents of this website is not incorporated into and does not form part of this announcement.